

COMMUNE DE RONQUEROLLES

Tél : 01.34.70.50.88
mairie@ronquerolles95.fr

ARRETE DU MAIRE

N° 2025-056

**OBJET : Arrêté municipal autorisant le stationnement un camion de déménagement sur
chaussée au 41 Rue des Castors.**

Le Maire de la ville de Ronquerolles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;
Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;
Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5 ;
Vu la demande en date du 7 novembre 2025 de M. GIRARD et Mme RENARD, d'autoriser le stationnement d'un camion de déménagement, au niveau du 41 rue des Castors, du 21 au 24 novembre 2025 ;

Considérant l'objet de la demande,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le pétitionnaire est autorisé à stationner le camion de déménagement devant le 41 rue des Castors à charge par lui de se conformer aux dispositions et aux conditions spéciales suivantes :

La libre circulation des piétons sur le trottoir sera impérativement maintenue. Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents ;

L'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux indications qui lui auront été imposées ;

Le pétitionnaire restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'exécution de ce travail ;

Art. 2. – Le camion sera stationné au 41, Rue des Castors le stationnement sera interdit des 2 côtés au niveau du 41 rue des Castors à partir de 08 h à 19h du 21 au 24 novembre 2025.

Art. 3. - Madame Le Commandant de la Gendarmerie de PERSAN, Madame Le Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4 – Ampliation du présent arrêté sera transmis à :
Centre de secours de Persan

Fait à RONQUEROLLES, le 21 novembre 2025
Le Maire :

Patrick PREMEL

